



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Décembre 2016

L'an deux mil seize, le 19 Décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 09 Décembre 2016

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, M. LESUEUR Michel, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme LEFEVRE Blandine, M. RENAUD Robert, M. STOCKINGER Jean-Luc, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, M. BEZIN Jean-Marc, Mme PASCAL Viviane, Mme JAGER Ginette, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. SAVOYEN Nicolas, M. LALU Hervé, Mme BONVARLET Brigitte, Mme HERBELIN Amandine.

Représentés :

M. PERRY Pascal donne pouvoir à M. RENAUD Robert
Mme DEMKO Nadine donne pouvoir à Mme LECAMP Josette
Mme DEHAUT Hélène donne pouvoir à M. STRAMANDINO François
Mme KEATES Patricia donne pouvoir à M. MONTARON Philippe

Absente Excusée :

Mme FORSTER Céline

Absente :

Mme TAQUOY Marie-Christine

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 Novembre 2016 a été adopté.

M. BEAUDON Alain est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Indemnité de conseil du Trésorier Année 2016
- Approbation modification des statuts de la Communauté d'Agglomération
- Rétrocession de concession Veloso / Mazur
- Reste à Réaliser 2016
- Tarifs Municipaux 2017
- Subvention Exceptionnelle
- Décision Modificative 14
- Décision Modificative 15
- USEDA : fourniture et pose d'1 borne de recharge pour véhicules électriques
- Questions et Informations diverses
- Date du prochain Conseil Municipal

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le montant de l'indemnité de Conseil. Cette indemnité est versée à Monsieur MULLER pour une période de 360 Jours sur l'année 2016.

L'indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses des trois dernières années :

- Total = 619.04
- Taux appliqué = 100%
- Soit pour 360 jours = 619.04€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à Monsieur MULLER, Trésorier à Soissons, l'indemnité de conseil au taux de 100% soit un montant de 619,04€ pour la période de 360 jours en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le paiement de l'indemnité de conseil décrite ci-dessus.

APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ DU SOISSONNAIS

Vu la délibération en date du 24 Novembre 2016 portant sur la mise à jour de ses statuts aux vues des dispositions de la Loi Notre modifiant l'article L5216-5.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification des délibérations de l'organe délibérant aux Maires, pour se prononcer sur les modifications envisagées. Passé ce délai, leur avis est réputé favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les statuts modifiés de la Communauté du Soissonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve les statuts modifiés de la Communauté du Soissonnais.

RETROCESSION DE CONCESSION FAMILLE VELOSO / MAZUR

Madame VELOSO Maria née MAZUR, demeurant à Lingreville 50660, 10 Rue du Passevin, souhaite abandonner purement et simplement une concession, acquise le 29 Août 1986 pour une durée de 99 ans, à la commune de Belleu, sans rétribution aucune de cette dernière, ce en accord avec tous les ayants droits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accepter cette rétrocession.

RESTE A REALISER :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter les crédits suivants en investissements pour continuer les projets commencés et assurer les paiements début 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le report des restes à réaliser décrits ci-dessous.

RESTES A REALISER 2016					
DEPENSES			RECETTES		
102016	Mairie	300 749,49	102016	Mairie (DETR, FSIL)	300 000,00
112016	Accessibilité	107 534,04			
12016	Travaux Voirie	82 263,03			
122016	Jeux Enfants	114 889,20			
132016	Signalétique Ville	50 000,00			
172016	Plan cimetière	3 510,00			
32016	Matériel	17 668,23			
42016	Achats de terrains	46 426,88			
42015	Etudes	34 960,00			
62016	Vidéosurveillance	150 000,00	62016	Vidéosurveillance	30 000,00
72015	Achats de terrains	60 000,00			
	Total	968 000,87		Total	330 000,00

TARIFS MUNICIPAUX 2017

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission des finances pour les tarifs 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les tarifs retenus par la commission des finances.

TARIFS	PROPOSITIONS COMMISSIONS	DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Concessions CIMETIERE		
15 ans/2m ² non renouvelable-pleine terre	55€	55€
30 ans/2m ²	180€	180€
30 ans/2m ² avec caveau	1800€	1800€
30 ans/4m ²	320€	320€
50 ans/2m ² -nu	400€	400€
50 ans/2m ² -avec caveau	2000€	2000€
50 ans/4m ² -nu	720€	720€
50 ans/4m ² -avec caveau	3400€	3400€
Columbarium 15 ans/renouvelable	370€	370€
Columbarium 30 ans/renouvelable	720€	720€
Cavernes 30 ans/renouvelable	350€	350€
Droit d'ouverture de cases	30€	30€
LOYERS COMMUNAUX mensuels		
Ecole Jules Verne-(logements anciens)	380€	380€
Ecole Jules Verne-(logement rénové)	430€	430€
Ecole Pasteur	535€	535€
Logement Trésorerie	Selon indice à la construction	Selon indice à la construction
Trésorerie	30 000€ /an	30 000€ /an
La Poste	1 000€ /an	1 000€ /an
COSEC (utilisation par le collège)	10000€ /an	10000€ /an
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES		
Pause Méridienne (repas + encadrement)	4.80€	4.20€
Accueil périscolaire (tarif à la plage horaire ex. de 7h30 à 8h45)	1,60€	1,60€

CENTRE DE LOISIRS		
BELLEU - 6 ANS Semaine	25€	25€
BELLEU - 6 ANS 4 JOURS	20€	20€
BELLEU - 6 ANS 3 JOURS	15€	15€
BELLEU - 6 ANS 2 JOURS	10€	10€
BELLEU -6 ANS 1 JOUR	5€	5€
BELLEU + 6 ANS Semaine	35€	35€
BELLEU + 6 ANS 4 JOURS	28€	28€
BELLEU + 6 ANS 3 JOURS	21€	21€
BELLEU + 6 ANS 2 JOURS	14€	14€
BELLEU + 6 ANS 1 JOUR	7€	7€
Extérieur - 6 ANS SEMAINE	35€	35€
Extérieur - 6 ANS 4 JOURS	28€	28€
Extérieur - 6 ANS 3 JOURS	21€	21€
Extérieur - 6 ANS 2 JOURS	14€	14€
Extérieur - 6 ANS 1 JOUR	7€	7€
Extérieur + 6 ans SEMAINE	45€	45€
Extérieur + 6 ans 4 JOURS	36€	36€
Extérieur + 6 ans 3 JOURS	27€	27€
Extérieur + 6 ans 2 JOURS	18€	18€
Extérieur + 6 ans 1 JOUR	9€	9€
Rémunération Animateurs ALSH tarifs / brut par jour		
Animateur BAFA validé	55€	55€
Animateur BAFA stagiaire	50€	50€
Animateur non diplômé	45€	45€
AUTRES TARIFS		
Bibliothèque carte d'adhésion	1€	1€
Bibliothèque cartes de 10 photocopies	1€	1€
<i>COSEC et DOJO</i>		
(utilisateurs occasionnels) → 1 journée	75€	75€
→ tarif de l'heure	30€	30€
<i>Autres installations et aires de jeux</i>		
→ 1 journée	30€	30€
→ tarif de l'heure	7€	7€
DROITS DE PLACE		
Droits de Place (tarif au m²)	1,50€	1,50€
Camion Forfait 1/2 journée	35€	35€
Camion Forfait journée complète	60€	60€
Sanisette (place Violet)	0,20€	0,20€
Droits de Place Fête Communale		
Métiers de moins de 3m de profondeur	1,10€ ml	1,10€ ml
Métiers de plus de 3m de profondeur		
- De 0 à 150 m2	0,30€ m2	0,30€ m2
- Plus de 150 m2	0,20€ m2	0,20€ m2
Appareils automatiques (coup de poing...)	5€ forfait	5€ forfait
ESPACE CULTUREL		
Grande Salle		
Caution	1000€ + 200€	1000€ + 200€
Nettoyage	150€	150€
Hab de Belleu – ½ journée semaine	200€	200€
Hab de Belleu – journée semaine	280€	280€
Hab de Belleu – WE /J fériés 2 jours	900€	900€
Extérieur – ½ journée semaine	300€	300€
Extérieur – journée semaine	400€	400€

Extérieur – WE/ J fériés 2 jours	1 200€	1 200€
Associations belleusiennes ½ journée	100€	100€
Associations belleusiennes journée	150€	150€
Associations belleusiennes WE 1 journée	300€	300€
Associations belleusiennes WE 2 journées	500€	500€
Associations extérieures	2 X le tarif associations	2 X le tarif associations
Salle Michel Coteret		
Caution	500€ + 200€	500€ + 200€
Nettoyage	70€	70€
Hab de Belleu – ½ journée semaine	80€	80€
Hab de Belleu – journée semaine	160€	160€
Hab de Belleu – WE /J fériés 2 jours	375€	375€
Extérieur – ½ journée semaine	160€	160€
Extérieur – journée semaine	320€	320€
Extérieur – WE/ J fériés 2 jours	600€	600€
Associations belleusiennes ½ journée	50€	50€
Associations belleusiennes journée	120€	120€
Associations belleusiennes WE 1 journée	200€	200€
Associations belleusiennes WE 2 journées	250€	250€
Associations extérieures ½ journée	2 X le tarif associations	2 X le tarif associations
Maison Des Associations		
Caution	200€	200€
Nettoyage	50€	50€
Hab de Belleu – ½ journée semaine	30€	30€
Hab de Belleu – journée semaine	60€	60€
Hab de Belleu – WE /J fériés 1 jour	120€	120€
Extérieur – ½ journée semaine	60€	60€
Extérieur – journée semaine	120€	120€
Extérieur – WE/ J fériés 2 jours	210€	210€
Associations extérieures ½ journée	30€	30€
Associations extérieures journée	60€	60€
Associations extérieures WE 1 journée	120€	120€
ANIMATIONS CULTURELLES		
Thé Dansant	10€	10€
Spectacle	A définir	A définir

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 1 demande de subvention exceptionnelle concernant l'Association du Personnel de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le montant suivant :

* pour l'association du Personnel 800,00€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer le montant suivant :

* pour l'association du Personnel 800,00€.

DECISION MODIFICATIVE N°14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants pour réaliser les amortissements pour l'année 2016.

6811/820/2001	+ 32 100,00	022 Dépenses Imprévues	- 32 100,00
Total des mouvements	32 100,00	Total des mouvements	32 100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants pour réaliser les amortissements pour l'année 2016.

040/28135/OPFI/01	+ 32 100,00		00,00
Total des mouvements	32 100,00	Total des mouvements	00,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

USEDA : FOURNITURE ET POSE D'1 BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'USEDA envisage la fourniture et pose d'1 borne de recharge pour véhicules électriques.

Le coût total des travaux s'élève à 12 821.00€HT.

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 4 500.00€.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- 1) d'accepter la fourniture et pose d'1 borne de recharge pour véhicules électriques,
- 2) s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.
- 3) S'engage à accorder pendant deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1. Statistiques de la délinquance

Monsieur le Maire fait lecture des statistiques de la délinquance sur la commune pour Octobre et Novembre 2016.

2. Travaux en cours ou à venir ...

Mise en place des obstacles de sécurité rue Pasteur (remontées et commentaires)

3. Rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet

- Dossier de l'extension et accessibilité de la Mairie (plan de financement / Emprunt)
- Un projet d'arrêté municipal règlementant la vitesse sur la RN2 sur la traversée de Belleu a été envoyé au Préfet de l'Aisne/ Réponse attendue sous 1 mois
- Rappel du courrier à Monsieur le Préfet concernant l'Emaillerie, aucune réponse à ce jour / Une visite du site est programmée le 1er Février avec Monsieur le Sous-Préfet.
- Visite de sécurité de la Trocante et du Boulier après les fêtes (délégation de notre pouvoir de préemption à l'EPFLO pour un programme de logements).

4. Un courrier a été fait à la responsable de la Négociation du Patrimoine concernant les nuisances occasionnées par l'installation de la 4G sur le relais de téléphonie / Pas de réponse pour le moment

5. Recensement de la population 2016 ... Population totale 3873 habitants / La résidence du Château n'a pas été comptabilisée.

6. Conflit avec le Conseil Départemental concernant les dépenses de restauration avec le collègue
Le département réclame à la commune un reliquat de plus de 12 000 euros pour l'exercice 2015 et 6 000 euros pour 2016 pour la prise en charge de nos élèves de primaire (travaux au sein de la cuisine centrale).
Les communes de Villeneuve et de Cuffies sont dans le même cas que nous et nous refusons toutes les trois de régler ces sommes, quitte à se retrouver devant le Tribunal Administratif ...

7. Subvention ... Mme BECHTEL, notre députée, participera au financement des travaux de mise en sécurité du RD6, comme elle s'y était engagée en 2013, auprès de la personne malvoyante, à l'origine du projet (10000 euros).

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 Février 2017

Avant de fermer la séance du Conseil Municipal, un moment de recueillement a été fait en la mémoire de Mme Marie-Claire PAGE, qui s'était illustrée au sein du milieu associatif Belleusien et M. Guy OLIVIER, 1^{er} Adjoint de la Ville de Belleu de 2001 à 2014.

L'ensemble du Conseil Municipal a effectué une minute de silence.

FIN DE SEANCE A 19H30